

L'ajustement sans les larmes

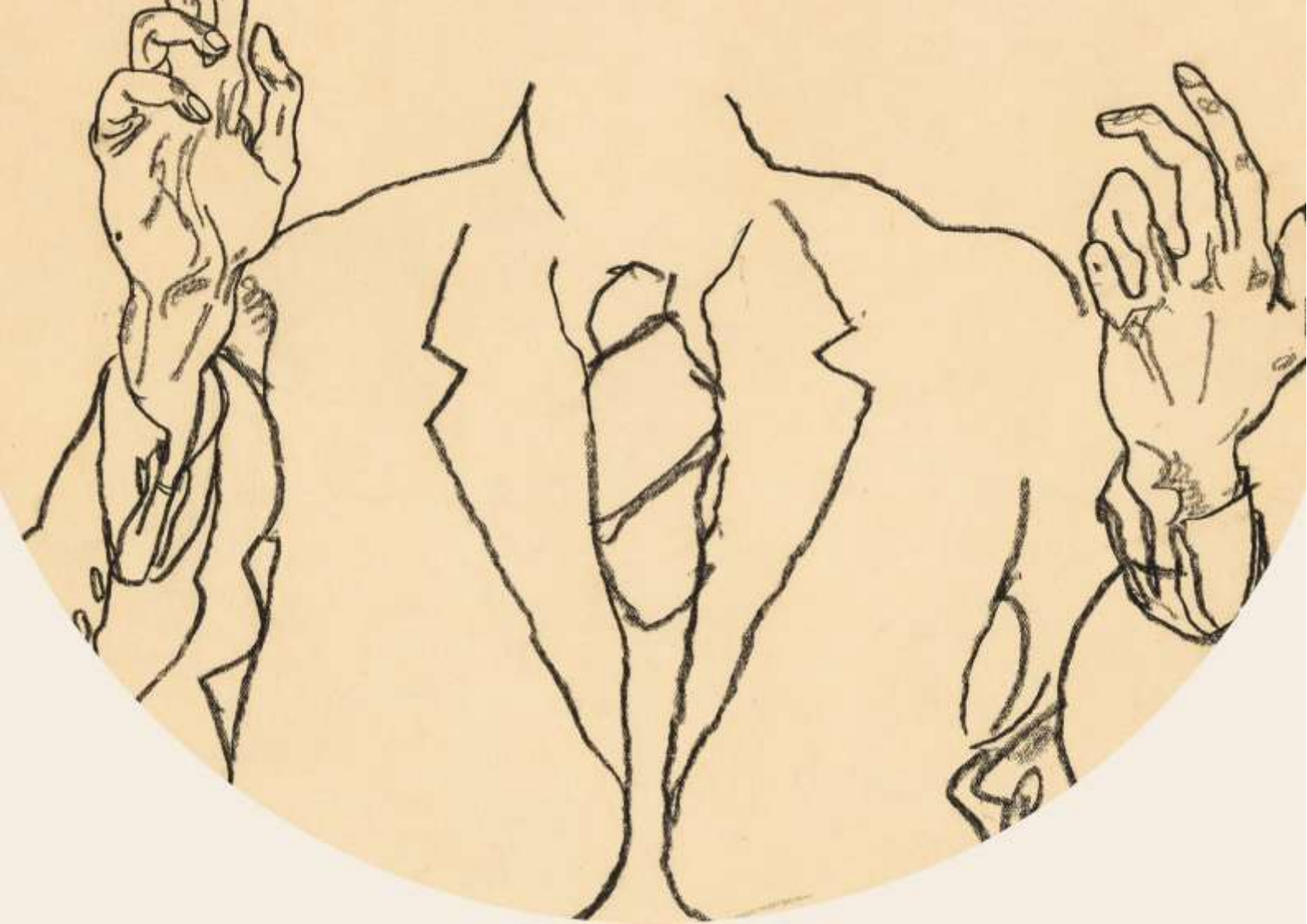
Rétablir l'équilibre budgétaire
sans sacrifier l'avenir

RAPPORT

JUIN 2026



INSTITUT
AVANT-GARDE



CHAPITRE 7
Éducation

—

Remerciements et contributions

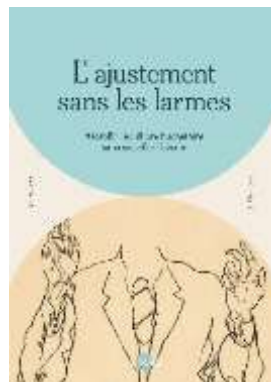
Le présent chapitre s'inscrit dans le rapport *L'ajustement sans les larmes* publié par l'Institut Avant-garde en juin 2026. Il propose, sur le champ des dépenses d'éducation, un ensemble de mesures destinées à éclairer le débat public et à nourrir la réflexion sur la trajectoire des finances publiques françaises à l'horizon de la prochaine législature.

L'Institut Avant-garde tient à exprimer sa profonde reconnaissance à l'ensemble des personnes qui ont accepté de contribuer aux réunions du groupe de travail consacré à ce chapitre, ainsi qu'aux experts qui ont bien voulu, à titre individuel, partager leurs analyses, leurs résultats et leurs réserves.

Ont notamment participé, entre autres experts, aux travaux de ce groupe :

Nagui BECHICHI ; Gustave KENEDI ; Élise HUILLERY ; Marc GURGAND.

Les analyses, propositions et chiffrages présentés dans le chapitre qui suit n'engagent toutefois que l'Institut Avant-garde. La participation aux réunions de travail ne saurait être interprétée comme un soutien personnel ou institutionnel à l'ensemble des recommandations formulées, ni à la manière dont elles ont été articulées dans le rapport final.



Éducation

Synthèse :

L'éducation représente un effort budgétaire majeur en France : la dépense intérieure d'éducation atteignait 189,9 milliards d'euros en 2023 (6,7 % du PIB), financée à plus de 80 % par des fonds publics. Pourtant, cette dépense est inégalement répartie entre les niveaux d'enseignement. Le premier degré, après correction du compte d'affectation spéciale « Pensions », se situe parmi les 25 % des pays de l'OCDE qui dépensent le moins, tandis que le second degré bénéficie d'un effort supérieur de 13 % à la moyenne internationale. Les classes françaises restent plus chargées que la moyenne : 21,7 élèves dans le primaire contre 19 dans l'OCDE, et 25,6 au collège contre 20,7.

Cette sous-dotation relative s'accompagne d'une dégradation marquée des résultats. Entre 2003 et 2022, le score PISA en mathématiques a chuté de 37 % en France (contre 22 % pour la moyenne OCDE), et la proportion d'élèves en grande difficulté est passée de 22 % à 29 %. Parmi les facteurs explicatifs, la faible attractivité du métier enseignant est centrale : les salaires sont inférieurs d'environ 26 % à la moyenne de l'OCDE et ont baissé en valeur réelle depuis 2000, entraînant une chute de 58 % du nombre de candidats aux concours du second

degré. La segmentation statutaire (certifiés/agrégés), la formation insuffisante et la « filiarisation » croissante du système, qui accentue les inégalités sociales et de genre, aggravent le tableau.

Le chapitre identifie cependant une opportunité majeure : la baisse démographique, avec un recul de 20 % des naissances entre 2010 et 2024 et une diminution attendue de 1,7 million d'élèves dans le premier degré d'ici 2034. Plutôt que de réduire mécaniquement les dépenses, cette contraction devrait servir à redéployer les moyens existants. L'IPP estime que maintenir les effectifs enseignants pour réduire la taille des classes générerait un gain économique de 4,5 milliards d'euros et des recettes fiscales supplémentaires de 2,9 milliards d'euros.

Le chapitre propose plusieurs pistes concrètes. En investissement : réduire la taille des classes en priorité dans l'éducation prioritaire, revaloriser les salaires en alignant les professeurs des écoles et les certifiés sur la grille des agrégés (coût estimé de 3,8 milliards d'euros), développer le tutorat individualisé, et mieux financer le premier cycle universitaire dont le taux d'échec atteint 56 % en première année de licence. En réallocation : réduire le financement public de l'enseignement privé sous contrat (3,5 milliards d'euros d'économies potentielles) en y intégrant des critères de mixité sociale, et réformer les

dispositifs d'orientation jugés peu efficaces malgré leurs 400 millions d'euros de budget annuel.

Le chapitre rappelle que l'éducation constitue l'un des rares investissements publics dont le rendement économique et social dépasse largement le coût initial, et qu'elle ne peut être pensée indépendamment des politiques sociales, territoriales et économiques.

1. L'éducation le parent pauvre des politiques publiques ?

1.1. La place de l'éducation dans le budget de l'État

L'éducation constitue l'un des principaux postes de dépense publique en France et occupe une place centrale dans le budget de l'État. À l'échelle de l'ensemble des acteurs publics et privés, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteignait 189,9 milliards d'euros en 2023¹, soit 6,7 % du PIB. Cette dépense est financée à 55,1 % par l'État, à 23 % par les collectivités territoriales et à 3,7 % par les autres administrations publiques et la Caisse d'allocations familiales (CAF), ce qui signifie que 81,8 % de l'effort éducatif relève de financements publics, pour un total de 155,3 milliards d'euros. Ces dépenses sont largement constituées de rémunérations : 71,3 % correspondent à des salaires, charges et pensions, dont 48,3 % affectés au personnel enseignant. Plus spécifiquement, en 2024, la mission interministérielle

« Enseignement scolaire », qui couvre l'enseignement scolaire hors enseignement supérieur, s'élève à 86,4 milliards d'euros, dont 80,5 milliards d'euros sont consacrés aux dépenses de masse salariale². Un budget important qui couvre près de 12 millions d'élèves dans le premier et le second degré et environ 1,2 million de personnels, dont 850 000 enseignants, faisant de l'Éducation nationale le premier employeur public du pays. Cette structure traduit à la fois le caractère fortement intensif en travail du système éducatif, où la rémunération des personnels représente la composante dominante de la dépense, et le poids important de cette dépense dans le budget général.

1.2. Des dépenses d'éducation inégalement réparties

En 2021, la France consacrait 5,4 % de son PIB aux dépenses d'éducation, contre 4,9 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Toutefois, ce poids plus important est en partie un artefact statistique du fait du compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions »³, sa comptabilisation diminue les dépenses d'éducation à 5,0 % du PIB pour la même année soit un niveau équivalent à la moyenne de l'OCDE. Cette correction a également un impact direct sur la dépense par élève. En 2023, sans prise en compte du correctif CAS « Pensions » la dépense intérieure d'éducation par élève s'établissait à : 8 450 euros pour le premier degré, 11 320 euros pour le second degré et 13 060 euros pour l'enseignement supérieur. Toutefois, après neutralisation du CAS « Pensions » selon la méthode proposée par

¹ [L'éducation nationale en chiffre - Depp 2025.](#)

² [Analyse de l'exécution budgétaire 2024 - Cour des comptes 2025.](#)

³ [Perspectives Budgétaires. Chapitre 4 - IPP](#)

l'IPP⁴, elle s'établit à 7 726 euros dans le premier degré, 10 334 euros dans le second degré et 12 259 euros dans l'enseignement supérieur. Au sein du supérieur, ces moyennes recouvrent des écarts importants : environ 10 110 euros par étudiant à l'université contre 15 710 euros en classes préparatoires aux grandes écoles. Ces corrections ont donc des impacts importants qu'il est essentiel de prendre en compte lors de comparaisons internationales : après correction, la dépense par élève du premier degré apparaît ainsi encore plus faible situant la France dans les 25 % des pays membre de l'OCDE qui dépensent le moins à ce niveau-là.

Des déséquilibres persistent néanmoins entre niveaux d'enseignement au regard des standards internationaux. La dépense par élève dans le premier degré demeure inférieure d'environ 11 % à la moyenne des pays de l'OCDE, tandis qu'elle est supérieure de 13 % dans le second degré. En parallèle, les dépenses de l'État pour l'enseignement élémentaire représentent 1,3 % du PIB (contre 1,5 % en moyenne OCDE) et celles consacrées à l'enseignement secondaire 2,6 % du PIB (contre 2,0 % en moyenne OCDE)⁵. Ces agrégats masquent toutefois une forte hétérogénéité des coûts unitaires au sein du secondaire, liée à la diversité des formations (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels) et à leurs niveaux respectifs d'encadrement. En outre, ces comparaisons internationales ne neutralisent pas l'effet du compte d'affectation spéciale « Pensions », ce qui complique l'interprétation des écarts observés. Néanmoins, les travaux de l'IPP suggèrent que le biais induit par le CAS

« Pensions » est d'un ordre de grandeur comparable pour le primaire et le secondaire, ce qui ne remet pas en cause le constat d'une allocation différenciée des ressources entre ces deux niveaux. Pris globalement, ces écarts de dépense se traduisent dans les conditions d'encadrement : les classes du premier degré comptent en moyenne 21,7 élèves en France, contre 19 en moyenne dans les pays de l'OCDE, et celles du collège 25,6 élèves contre 20,7 en moyenne OCDE⁶.

Enfin, les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans l'investissement éducatif, en particulier en matière de construction et de rénovation des établissements. En 2022, ces dépenses ont atteint 8,4 milliards d'euros, soit environ 15 % des dépenses d'équipement du secteur local⁷. Mais ces investissements pèsent lourd sur les budgets des collectivités territoriales entraînant mécaniquement de fortes inégalités territoriales sur la qualité des établissements scolaires publics.

1.3. Un système éducatif qui se dégrade

Le niveau des élèves français se dégrade fortement ces dernières années, notamment depuis la crise COVID, et ce davantage que dans les autres pays. Les résultats des élèves français aux évaluations internationales PISA sont dans la moyenne des pays de l'OCDE. Toutefois, les résultats en mathématiques et en français ont connu une forte dégradation depuis 30 ans. Entre 2003 et 2022, la France observe une baisse de 37 % du score PISA en mathématiques contre 22 % pour la moyenne des 23 pays de

⁴ [Chapitre 3 – Retraites des fonctionnaires d'État : faut-il changer la convention comptable ? Institut des politiques publiques \(IPP\). Juin 2026.](#)

⁵ [L'enseignement primaire – Cour des comptes.](#)

⁶ [Éducation : comment mieux orienter la dépense publique - CAE 2025](#)

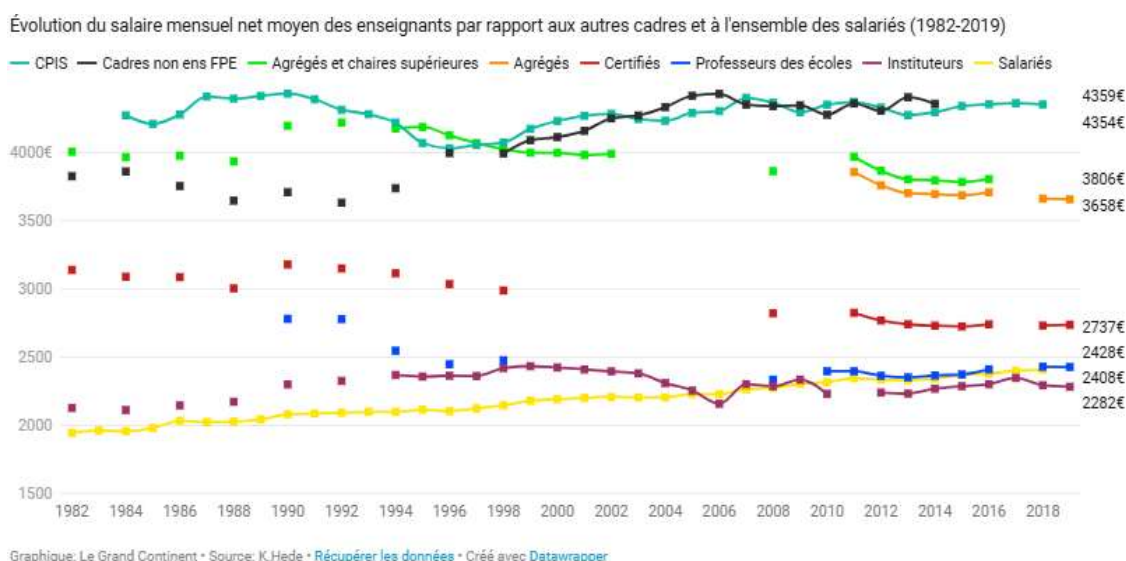
⁷ [L'enseignement primaire – Cour des comptes.](#)

l'OCDE étudiés dont les données sont disponibles à chaque vague de l'enquête⁸. Les élèves en grande difficulté en mathématiques (ayant un niveau inférieur au niveau 2 de l'échelle PISA) sont passés de 22 % à 29 % des effectifs entre 2012 et 2022. On trouve des résultats similaires concernant la compréhension écrite et la culture scientifique.

La dégradation mesurée des performances scolaires et, plus largement, de l'efficacité du système éducatif français semble résulter d'un faisceau de facteurs structurels, dont l'importance relative reste difficile à quantifier précisément, mais dont les

effets cumulés sont désormais bien documentés. Un premier élément d'explication tient à une attractivité insuffisante des carrières enseignantes, liée à des niveaux de rémunération durablement inférieurs aux standards internationaux (environ 26 % de moins que la moyenne de l'OCDE pour des temps horaires supérieurs⁹), susceptible de peser à la fois sur le recrutement et sur la rétention des enseignants. Ainsi, selon Kevin Hédé, alors qu'entre 2005 et 2019, les salaires enseignants ont augmenté en moyenne de 11 % dans les pays de l'OCDE, ils ont baissé de 2 à 6 % en France sur la même période (et de 7 % à 10 % depuis 2000), voir *Graphique 1*¹⁰.

Graphique 1 : L'évolution du salaire moyen des enseignants par rapport aux cadres et à l'ensemble des salariés



Source : Kevin Hédé, *10 points sur les salaires enseignants*, *Le Grand Continent*, 12 juin 2022.

Lecture : Entre 1990 et 2019, le salaire moyen des professeurs des écoles a convergé avec celui de la moyenne des salariés.

⁸ PISA 2022 Results. *The State of Learning and Equity in Education* Publication Volume I, December 2023, OECD.

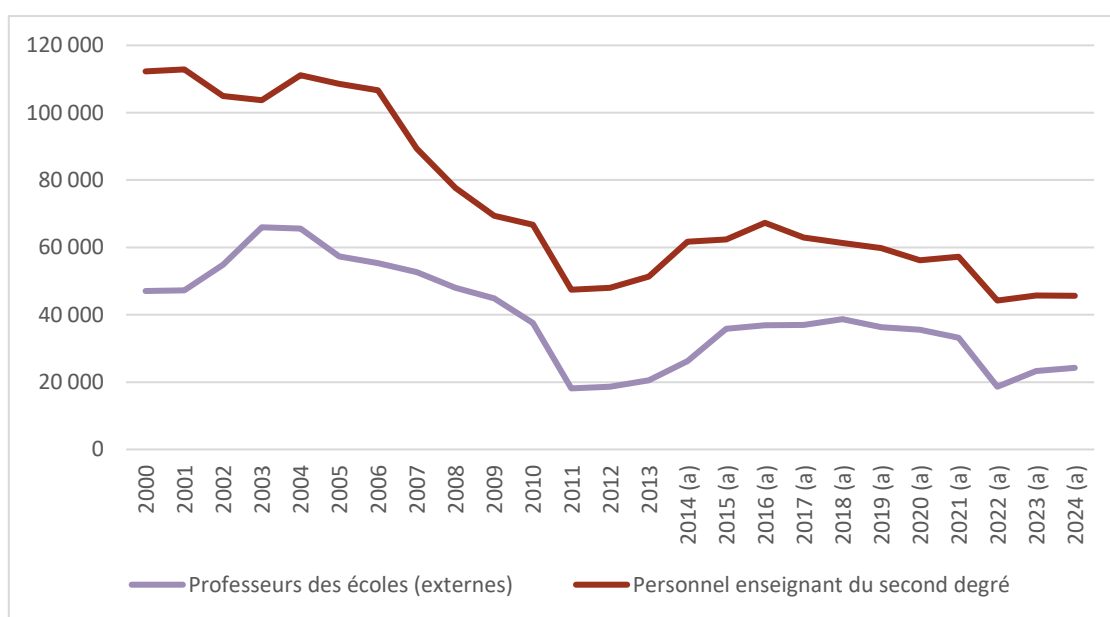
⁹ *Regard sur l'éducation*, Rapport de l'OCDE, 2024.

¹⁰ *10 points sur les salaires enseignants*, Kevin Hédé, *Le Grand Continent*, Juin 2022.

Au-delà du niveau moyen de rémunération, le système français se caractérise par une forte segmentation statutaire des enseignants (certifié, agrégé), qui nuit à la lisibilité des carrières, à l'attractivité relative des métiers de l'enseignement, et à la progression salariale au cours de la carrière. On observe depuis les années 2000 des tensions croissantes sur le recrutement,

caractérisées par un nombre insuffisant de candidats par poste, pouvant induire un effet de composition défavorable (baisse du niveau moyen des enseignants, de l'adéquation des profils recrutés)¹¹. Par exemple, on observe une baisse de 58 % du nombre de candidats présents aux concours de personnels enseignants du second degré public (voir *Graphique 2*).

Graphique 2 : Évolution du nombre de candidats aux concours d'enseignement premier et second degré, 2000-2024



Source : *DEPP, Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif*. Hors session exceptionnelle pour l'année 2014. (a) Session supplémentaire comprise dès 2014.

L'attractivité et le niveau de rémunération des personnels enseignants ne constituent pas les seuls facteurs susceptibles d'expliquer la dégradation singulière des performances du système éducatif français. La formation initiale et continue des enseignants demeure insuffisamment orientée vers les enjeux pédagogiques, notamment au regard de

l'hétérogénéité croissante des publics scolaires. Le recours accru aux enseignants contractuels, conséquence notamment des difficultés de recrutement aux concours, pose également la question de l'homogénéité des parcours de formation et, plus largement, de la cohérence des pratiques pédagogiques. Par ailleurs, les évolutions institutionnelles récentes ont modifié en profondeur les

¹¹ *DEPP, Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif et Enseigner : une vocation à reconstruire, un équilibre à restaurer, HCSP, Juin 2025.*

trajectoires scolaires. La réforme du baccalauréat et les nouvelles modalités d'accès à l'enseignement supérieur ont complexifié les choix d'orientation, dans un contexte où l'accès à l'information demeure socialement différencié. Ces transformations sont susceptibles d'affecter à la fois la composition des publics étudiants et les conditions d'apprentissage, contribuant ainsi au creusement des inégalités scolaires. Cette dynamique rejoint l'analyse proposée par Camille Peugny dans son dernier ouvrage « Le triomphe des égoïsmes », selon laquelle la massification scolaire des années 1980 a progressivement laissé place à une « filiarisation » croissante et à une multiplication des parcours, accentuant les inégalités tant du point de vue de l'origine socio-économique des élèves que du genre. Cette segmentation s'observe notamment dans les trajectoires scientifiques : à chaque palier d'orientation, la proportion de filles diminue dans les filières STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques)¹². Si elles représentent encore 54 % des élèves en seconde générale et technologique, elles ne sont plus que 43 % à suivre deux spécialités scientifiques en première, puis environ 25 % à s'engager dans une filière STIM après le baccalauréat. Le système éducatif contribue

ainsi, en amont, à la structuration d'inégalités de genre qui se prolongent sur le marché du travail, avec des conséquences économiques significatives bien que difficiles à chiffrer précisément.

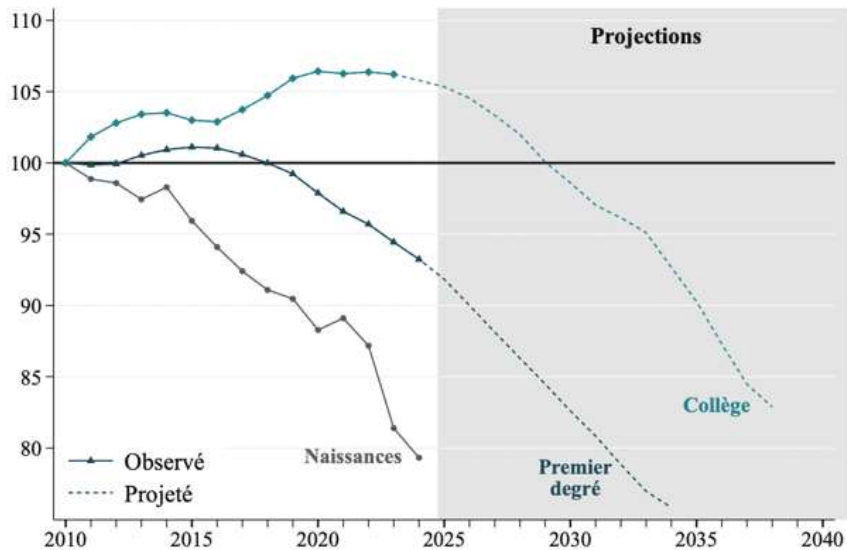
1.4. La baisse de la démographie scolaire : l'opportunité pour construire un modèle plus performant

Le système éducatif français est confronté à un choc démographique d'ampleur inédite depuis plusieurs décennies. Le nombre annuel de naissances a reculé d'environ 20 % entre 2010 et 2024, amorçant une baisse structurelle des effectifs scolaires. Cette dynamique est déjà visible dans le premier degré, dont les effectifs ont diminué d'environ 8 % depuis 2015. Les projections indiquent une poursuite de cette tendance : à l'horizon 2034, les effectifs du premier degré pourraient encore reculer de près de 19 %, soit une diminution cumulée de l'ordre de 1,7 million d'élèves¹³. Cette contraction progressive, illustrée par la *Graphique 3*, constitue un changement structurel majeur pour l'organisation du système éducatif.

¹² [Filles et mathématiques – IGF 2025](#)

¹³ [Perspectives Budgétaires, Chapitre 4 - Taille des classes et inégalités territoriales : quelle stratégie face à la baisse démographique ? IPP.](#)

Graphique 3 : Évolution et projections annuelles des effectifs d'élèves, 2010-2038 (bas 100 en 2010)¹⁴



Source : Graphique 4.2, *Perspectives Budgétaires, Chapitre 4 - Taille des classes et inégalités territoriales : quelle stratégie face à la baisse démographique ? IPP.*

Cette baisse démographique ne doit cependant pas être interprétée comme une simple opportunité d'ajustement budgétaire. Au regard des tensions observées sur le niveau des élèves, des difficultés de recrutement et de rémunération des enseignants, ainsi que du creusement des inégalités scolaires, une réduction mécanique des dépenses d'éducation risquerait d'amplifier des fragilités déjà identifiées. Les dépenses d'éducation constituent en effet l'une des rares catégories de dépenses publiques pouvant être assimilées à un investissement productif de long terme, dont les retombées en termes de croissance, d'emploi et de recettes fiscales futures en assurent, au moins partiellement, l'autofinancement intertemporel¹⁵. Même dans une logique

strictement budgétaire, leur priorité peut donc être défendue. La contraction des effectifs scolaires devrait ainsi être envisagée non comme un levier de réduction de la dépense, mais comme une occasion de redéployer les moyens existants. Elle pourrait permettre, par exemple, d'améliorer les taux d'encadrement, de soutenir une revalorisation salariale des personnels enseignants et encadrants, de dégager du temps pédagogique par la réduction des charges administratives pesant sur les enseignants, ou encore de renforcer l'accompagnement individualisé des élèves par la généralisation de dispositifs de tutorat.

¹⁴ *Perspectives Budgétaires, Chapitre 4 - Taille des classes et inégalités territoriales : quelle stratégie face à la baisse démographique ? IPP.*

¹⁵ Grenet J. et Landais C. *Éducation: comment mieux orienter la dépense publique, Les notes du conseil d'analyse économique, n° 84, mai 2025.*

2. L'école comme bien commun : investir dans l'éducation malgré la contrainte budgétaire

Le recul durable des effectifs scolaires ouvre une phase nouvelle pour le système éducatif français. Dans un contexte de finances publiques contraintes, cette évolution pourrait être interprétée comme une opportunité de réduction mécanique des dépenses. Comme souligné plus haut ce choix apparaît comme fortement contreproductif. Les défis auxquels l'école est confrontée (tensions sur l'attractivité du métier enseignant, hétérogénéité croissante des publics, creusement des inégalités scolaires) invitent au contraire à considérer la baisse démographique comme un levier stratégique de transformation plutôt que comme un simple facteur d'ajustement budgétaire.

Comme nous l'avons souligné, les dépenses d'éducation relèvent d'une logique d'investissement de long terme. Leur rendement économique et social, bien que diffus et intertemporel, est largement documenté : capital humain, productivité, recettes fiscales futures, cohésion sociale. Même dans une perspective strictement budgétaire, l'éducation figure parmi les rares politiques publiques susceptibles de générer des retours économiques significatifs. La question n'est donc pas de savoir si la dépense doit diminuer à mesure que les effectifs baissent, mais comment les marges ainsi dégagées peuvent être réallouées pour améliorer structurellement la qualité du système. Les arbitrages budgétaires à venir opposent donc deux trajectoires : une réduction immédiate

des dépenses ou un redéploiement stratégique des moyens vers l'amélioration qualitative du système éducatif.

Il convient toutefois de souligner que les marges budgétaires dégagées par la seule baisse démographique demeureront limitées au regard de l'ampleur des besoins d'investissement identifiés pour moderniser le système éducatif. Une étude de l'IPP¹⁶ estime les gains budgétaires associés à l'horizon 2034, à taille de classe constante aux niveaux observés en 2024, à 3,4 milliards d'euros. Mais l'institut souligne également que cette solution serait socialement moins rentable qu'un maintien des effectifs actuels, et donc d'une diminution de la taille des classes, qui permettrait de dégager un gain économique estimé à 4,5 milliards d'euros et un supplément de recettes fiscales d'environ 2,9 milliards d'euros. De plus, les estimations disponibles suggèrent que l'effort supplémentaire nécessaire pourrait atteindre 1,4 % du PIB¹⁷, dépassant de fait les gains ici présentés. Autrement dit, le choc démographique peut constituer un levier d'ajustement partiel, mais il ne saurait se substituer à une stratégie d'investissement plus ambitieuse et structurelle en faveur de l'éducation. Une telle stratégie suppose, d'une part, de hiérarchiser les priorités en identifiant les besoins les plus urgents et les politiques dont l'efficacité est la mieux établie dans un contexte budgétaire contraint ; d'autre part, de réexaminer la composition actuelle de la dépense afin d'identifier les redéploiements possibles susceptibles d'améliorer l'efficacité globale de l'effort public en faveur de l'éducation.

¹⁶ [Perspectives Budgétaires, Chapitre 4 - Taille des classes et inégalités territoriales : quelle stratégie face à la baisse démographique ? IPP.](#)

¹⁷ Agacinski D., Harfi M. et Ly S. T. (2016), *Quelle stratégie pour l'éducation ?*, note Enjeux 2017-2027, France Stratégie, juin.

2.1. Identifier les besoins et les dépenses associées les plus efficaces

La réduction de la taille des classes constitue aujourd'hui l'un des leviers les plus robustes d'amélioration des performances scolaires. La France présente encore des tailles de classes supérieures à la moyenne des pays de l'OCDE : 21,7 élèves en moyenne dans le premier degré contre 19 dans l'OCDE, et 25,6 élèves au collège contre 20,7 en moyenne internationale¹⁸. Or, la littérature empirique identifie la baisse des effectifs par classe comme l'un des rares facteurs dont l'impact positif sur les apprentissages est solidement établi, en particulier pour les élèves issus de milieux défavorisés¹⁹. Les travaux récents de l'IPP²⁰ suggèrent que le maintien des effectifs enseignants malgré la baisse démographique pourrait générer des gains économiques significatifs à moyen terme (estimés à 4,5 milliards d'euros) et des retombées budgétaires de l'ordre de 2,9 milliards d'euros. L'amélioration des taux d'encadrement apparaît ainsi comme un investissement à rendement social et économique élevé.

La restauration de l'attractivité du métier d'enseignant constitue le second pilier d'une stratégie efficace. Les tensions croissantes sur le recrutement, la segmentation statutaire et la progression salariale peu dynamique fragilisent la

capacité du système à attirer et retenir des profils qualifiés. Une politique cohérente suppose de combiner revalorisation salariale, clarification des parcours de carrière et, lorsque cela est nécessaire, recrutements ciblés pour améliorer l'encadrement. Au-delà des niveaux de rémunération, l'attractivité dépend également des conditions d'exercice : stabilité des équipes, réduction des charges administratives, reconnaissance du temps consacré à l'accompagnement individualisé des élèves. L'investissement dans le capital humain des enseignants est un déterminant central de la qualité du système éducatif.

Le développement de dispositifs d'accompagnement individualisé, notamment sous la forme de tutorat, représente un levier complémentaire à fort potentiel²¹. Les inégalités de réussite scolaire se construisent précocement et sont fortement corrélées aux origines sociales. La généralisation de dispositifs d'accompagnement, en particulier dans le premier degré et les établissements relevant de l'éducation prioritaire, permettrait d'agir simultanément sur les apprentissages fondamentaux et sur la réduction des écarts de performance. La mobilisation d'étudiants ou de jeunes diplômés dans des programmes structurés de tutorat constitue une option dont le coût demeure maîtrisé au regard des bénéfices attendus en matière de réussite scolaire et d'insertion ultérieure.

¹⁸ [Éducation : comment mieux orienter la dépense publique - CAE 2025](#)

¹⁹ Adrien Bouguen, Julien Grenet, Marc Gurgand. *La taille des classes influence-t-elle la réussite scolaire ?* Les notes de l'IPP, Septembre 2017.

²⁰ [Taille des classes et inégalités territoriales : quelle stratégie face à la baisse démographique ? IPP, Juin 2025.](#)

²¹ [Éducation : comment mieux orienter la dépense publique - CAE 2025](#)

Mesures possibles pour l'éducation

- Réduire la taille des classes (priorité au réseau d'éducation prioritaire) : *coût supplémentaire pour les finances publiques d'environ 2,9 Md€*²²
- Aider les étudiants dans la poursuite de leurs études : **534 M€**²³
- Mieux identifier les causes de l'échec
- Rendre plus accessibles et lisibles les dispositifs d'accompagnement sur Parcoursup
- Mettre en place un suivi du parcours des étudiants
- Améliorer l'accompagnement des élèves en mobilisant les étudiants pour généraliser le tutorat dans le primaire sur le temps scolaire.
- Mettre fin à la segmentation statutaire des professeurs en alignant la rémunération des professeurs certifiés sur les professeurs agrégés dans le secondaire : *coût supplémentaire pour les finances publiques d'environ 2,3 Md€*²⁴.
- Augmenter la rémunération des professeurs des écoles au niveau de la grille actuelle des professeurs certifiés : *coût supplémentaire pour les finances publiques d'environ 1,5 Md€*²⁵.
- Égalisation des coûts de licence et master au niveau de la licence professionnelle : *coût supplémentaire pour les finances publiques d'environ 2,6 Md€*²⁶

²² À long terme faire passer la taille des classes de 22,4 à 18,2 élèves entre 2024 et 2034 permettrait un gain salarial de 4,5 Md€ et un supplément de recettes fiscales de 2,9 Md€ ([Perspectives Budgétaires, Chapitre 4 - IPP](#)).

²³ [Synthèse du rapport public annuel sur les politiques publiques en faveur des jeunes - Cour des Comptes 2025](#).

²⁴ Chiffrage non dynamique effectué sur les dernières données disponibles de la [DEPP](#) sur les rémunérations moyennes par catégorie d'enseignant. L'écart moyen des enseignants certifiés et agrégés est approximativement de 10 500€ annuel (coût pour l'employeur). Si l'on prend un nombre de professeur certifié de l'ordre de 220 000

alors on obtient un coût approximatif de 2,6 Md€ pour les finances publiques.

²⁵ Chiffrage non dynamique effectué sur les dernières données disponibles de la [DEPP](#) sur les rémunérations moyennes par catégorie d'enseignant. L'écart moyen des enseignants certifiés et agrégés est approximativement de 4 500€ annuel (coût pour l'employeur). Si l'on prend un nombre de professeur des écoles (premier degré) de l'ordre de 330 000 alors on obtient un coût approximatif de 1,4 Md€ pour les finances publiques.

²⁶ Recommandation du [CAE](#).

2.2. Réorienter les moyens face aux politiques peu efficaces

À l'inverse, certaines composantes actuelles de la dépense éducative apparaissent moins efficaces au regard des objectifs poursuivis, à commencer par le premier cycle universitaire caractérisé par une forte hétérogénéité dans les taux d'encadrement et des taux d'échecs élevés²⁷. Le taux de passage de la première à la deuxième année de licence demeure limité (44 %) et 17 % des étudiants quittent l'enseignement supérieur dès la première année sans diplôme. Malgré les dispositifs de remédiation existants²⁸, l'échec en licence reste élevé. Les conditions d'encadrement constituent un facteur explicatif majeur : la dépense par étudiant à l'université demeure sensiblement inférieure à celle observée dans d'autres filières du supérieur (environ 10 270 euros par étudiant à l'université²⁹ contre 16 370 euros en classe préparatoire aux grandes écoles – CPGE – ou 14 760 euros en section de technicien supérieur³⁰). Les écarts de coût annuel de formation traduisent des différences importantes de volume horaire et de taux d'encadrement. Si l'on regarde les coûts de formation du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur on observe également de fortes disparités : 3 700 euros par an pour la licence contre 13 400 euros par an pour les CPGE synonyme d'écarts massifs d'encadrement et du nombre d'heures de formation. Or, ces

variables sont fortement corrélées aux taux de réussite : plus de 80 % en licence professionnelle, environ 70 % en diplôme universitaire de technologie (DUT), contre environ 30 % en licence générale. Ces disparités contribuent également à des inégalités sociales marquées, le coût public de formation d'un étudiant issu des déciles supérieurs de revenu étant environ deux fois plus élevé que celui consacré aux étudiants les plus modestes³¹. Le renforcement ciblé des moyens en premier cycle apparaît ainsi comme une priorité.

Les politiques d'orientation au collège et au lycée illustrent également un décalage entre moyens mobilisés et résultats obtenus. Environ 400 millions d'euros et 8 000 équivalents temps plein sont consacrés à ces missions, mais 35 % des collégiens et 25 % des lycéens se déclarent insatisfaits des informations reçues, et près de 20 % des bacheliers engagés dans le supérieur regrettent leur choix d'orientation³². La complexification des parcours scolaires, notamment à la suite des réformes du baccalauréat et des modalités d'accès au supérieur, a renforcé le rôle du capital informationnel et accentué les inégalités sociales dans les choix d'orientation. C'est d'autant plus dommageable que les erreurs d'orientation peuvent entraîner des conséquences à très long terme sur les carrières des personnes³³. Au niveau macroéconomique, elles ont des coûts budgétaires qu'il est encore difficile de

²⁷ [Synthèse du rapport public annuel sur les politiques publiques en faveur des jeunes - Cour des Comptes 2025](#)

²⁸ IPP, janvier 2026

²⁹ Données [MENESR-DEPP](#), France entière pour l'année 2021.

³⁰ Données [MENESR-DEPP](#), France entière pour l'année 2021.

³¹ [Note CAE, décembre 2021](#)

³² [Synthèse du rapport public annuel sur les politiques publiques en faveur des jeunes - Cour des Comptes 2025](#)

³³ G.Thebault et N. Benchichi, *Admission Post Bac : les lycéens refusés au tirage au sort pour leur premier choix ont un parcours universitaire plus difficile*. Insee Analyses No 62, janvier 2021.

quantifier. Une réallocation des moyens existants vers des dispositifs plus efficaces et une meilleure articulation entre information, accompagnement et suivi des parcours apparaissent alors nécessaires.

Enfin, la question du financement public de l'enseignement privé sous contrat, qui s'élève à 9 milliards d'euros en 2025 (11 à 13 milliards d'euros si l'on prend en compte les collectivités territoriales), s'inscrit dans une réflexion plus large sur la cohérence et l'équité de l'allocation des

ressources³⁴. La transparence limitée des modalités de répartition et l'intégration insuffisante de critères sociaux dans les mécanismes d'allocation interrogent la capacité du système à orienter prioritairement les moyens vers les publics et les territoires qui en ont le plus besoin. Qui plus est, la baisse anticipée de la démographie scolaire risque d'accentuer les inégalités entre enseignement privé et public, notamment par une plus forte ségrégation sociale en milieu scolaire dans les grandes villes françaises, comme le souligne l'IPP³⁵.

Mesures possibles pour l'éducation

- Réduire le financement public des établissements privés : **3,5 Md€**³⁶
- Préciser dans les documents budgétaires, les modalités de répartition des financements entre l'enseignement public et privé sous contrat³⁷
- Intégrer dans les modèles d'allocation des moyens, des critères tenant compte du profil (notamment social) des élèves et des performances de l'établissement
- Mieux allouer les dépenses d'orientation des élèves du secondaire : **400 M€**³⁸
- Former les enseignants à l'orientation dès la formation initiale
- Adapter les emplois du temps des référents d'orientation pour qu'ils puissent assurer leur mission d'orientation
- Évaluer l'impact des dispositifs de remédiation de façon à mieux allouer les ressources.

³⁴ [L'enseignement privé sous contrat – Cour des comptes 2023](#)

³⁵ [Charoussat, Pauline et Grenet, Julien, « Baisse démographique et dynamiques public-privé : vers une ségrégation scolaire accrue dans les grandes villes ? », Notes IPP, n° 124, Institut des politiques publiques, mars 2026.](#)

³⁶ En 2022, 8 Md€ étaient alloués à l'enseignement privé sous contrat : un modèle dont les résultats sont difficiles à mesurer et qui favorise un recul de la mixité sociale à l'école ([L'enseignement privé sous contrat – Cour des comptes 2023](#)). Similairement, selon l'IPP, « En 2025, le

financement versé par l'État aux établissements privés sous contrat atteignait environ neuf milliards d'euros ». L'Institut souligne également une nécessaire réforme des modalités de répartition des financements publics alloués au secteur privé, notamment par l'intégration explicite d'objectif de mixité sociale.

³⁷ Pour que le ratio des 20 % soit respecté et mieux justifier les financements accordés aux établissements privés sous contrat

³⁸ [Synthèse du rapport public annuel sur les politiques publiques en faveur des jeunes - Cour des Comptes 2025.](#)

3. Éduquer pour mieux gouverner : reconstruire l'école de la République

Comme nous l'avons souligné tout au long de ce chapitre, l'éducation, à l'instar des politiques climatiques, relève d'une logique d'investissement stratégique pour l'avenir. Elle conditionne à la fois la croissance de long terme et la soutenabilité de notre modèle social. Pourtant, l'état actuel du système éducatif français interroge quant à la capacité de l'État à structurer un modèle cohérent, performant et tourné vers l'avenir. En comparaison européenne, la France présente plusieurs fragilités structurelles : un nombre d'élèves par classe relativement élevé, une forte hétérogénéité des parcours, des mécanismes d'orientation insuffisamment efficaces, une attractivité dégradée du métier enseignant en lien avec des rémunérations peu dynamiques. Alors même que l'école constitue l'un des piliers de la République, fondée sur la promesse d'égalité des chances, l'effort d'investissement apparaît à la fois insuffisant et imparfaitement orienté. L'institution qui, à travers la massification scolaire, incarnait un puissant vecteur d'ascension sociale tend aujourd'hui à reproduire davantage qu'elle ne corrige les inégalités. La « filiarisation » du système scolaire tend à accentuer les hasards de la naissance et produit des effets de plus en plus perceptibles sur la ségrégation sociale et de genre au sein des parcours scolaires.

La question centrale devient alors la suivante : comment dépasser ces inefficiences et reconstruire un modèle éducatif plus équitable et plus performant dans un contexte budgétaire contraint ? La première exigence consiste à réaffirmer la priorité budgétaire accordée à

l'éducation. Investir dans la jeunesse n'est pas une dépense ordinaire : les effets d'autofinancement à long terme sont largement documentés, qu'il s'agisse de gains de productivité, d'amélioration de l'état de santé, de réduction de la pauvreté ou d'augmentation des recettes fiscales futures. L'éducation figure parmi les rares politiques publiques dont le rendement social et économique dépasse largement le coût initial. Refonder le système éducatif « de la cave au grenier » suppose du temps, de la concertation et des moyens à la hauteur des ambitions affichées.

Mais l'effort quantitatif ne saurait suffire. Les politiques éducatives actuelles montrent également leurs limites. Il est vrai que le sous-investissement accumulé au regard des besoins a fragilisé l'institution en dégradant les taux d'encadrement, en alourdissant les charges pesant sur les personnels, en limitant l'accompagnement individualisé des élèves et, en définitive, en affectant la performance moyenne. Mais d'autres facteurs qualitatifs accentuent ces inefficiences, les réformes successives du baccalauréat, de l'accès à l'enseignement supérieur ou de la formation des enseignants ont souvent été conduites sans vision d'ensemble ni concertation suffisante, contribuant à accroître la complexité du système sans en améliorer substantiellement l'efficacité.

Enfin, l'éducation ne saurait être pensée indépendamment des conditions sociales dans lesquelles les élèves évoluent. La réussite scolaire dépend étroitement des inégalités socio-économiques, des conditions de vie, de l'accès à un environnement propice aux apprentissages. Garantir à chaque enfant des conditions matérielles dignes et un cadre d'étude favorable constitue en soi une politique éducative. L'action publique en

matière d'éducation dépasse donc le seul périmètre du ministère de l'éducation nationale et de la recherche : elle implique une approche transversale articulant politiques sociales, territoriales et économiques. Reconstruire l'école de la République suppose ainsi un double mouvement : investir davantage et investir mieux. Il s'agit de réaffirmer l'ambition d'une école réellement ouverte à toutes et à tous, indépendamment de l'origine sociale, du genre ou du territoire. En définitive, éduquer, c'est gouverner sur le long terme : former des citoyens éclairés, critiques et engagés, capables de participer pleinement à la vie démocratique. Redonner à l'école les moyens de remplir cette mission, c'est redonner du sens à la promesse républicaine elle-même.

LES AUTEURS



Cyprien Batut est économiste et responsable du pôle macroéconomie à l'Institut Avant-garde. Il est diplômé de l'École d'économie de Paris et docteur en économie de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Sur le terrain académique, il s'intéresse principalement aux politiques publiques françaises sur le marché du travail. Après sa thèse, il a rejoint la Direction Générale du Trésor pendant trois ans, notamment en tant que Conseiller en charge de la politique économique au sein du cabinet du directeur général du Trésor au côté de la Cheffe Économiste du Trésor.



Alexis Guillaume est économiste et chargé d'étude au sein du pôle macroéconomie de l'Institut Avant-garde. Docteur en économie de l'Université Paris-Dauphine, il a consacré sa thèse à l'étude de l'impact des politiques publiques dans la zone euro et en France, sous la direction d'Anne-Laure Delatte. Ses travaux portent notamment sur les politiques monétaires non conventionnelles et les politiques budgétaires, notamment sur les dépenses socio-fiscales. Il s'intéresse plus particulièrement aux transformations du cadre politico-économique européen depuis la crise des dettes souveraines.



Lison Brochet a effectué un stage au sein de l'Institut Avant-garde lors de la conduite de ce rapport. Elle est actuellement étudiante à l'ENSAE Paris en année de césure.



L'Institut Avant-garde est un think tank non partisan qui développe des analyses et des propositions concrètes pour les décideurs, les universitaires, et toutes les générations de penseurs et de citoyens.

Quatre principes nous guident :

Édifier une vision systémique

Les débats portent souvent sur des réformes particulières ; il nous semble important de les décloisonner et de développer une vision d'ensemble cohérente, indispensable, entre autres, à la planification écologique. Notre principe est que le maintien à tout prix de l'organisation existante des institutions, et l'application systématique de logiques de marché ne sont pas des fins en soi. Les structures économiques doivent être pensées pour évoluer en fonction des enjeux, et répondre à des objectifs démocratiquement discutés.

Apporter une expertise académique forte

Une vision large ne doit pas omettre les détails ni se passer de technicité. Un décalage existe trop souvent entre l'évolution de la recherche, les doctrines économiques en vigueur et la fabrique des politiques publiques. Nous traduisons l'état de l'art académique en propositions de politiques publiques crédibles aux yeux des décideurs.

Tisser des liens entre les disciplines

Nous invoquons les dernières recherches en macroéconomie, mais nous ne voulons pas nous en tenir à une approche strictement économique. L'histoire économique, la science politique, la géopolitique, les sciences du climat, la sociologie, l'anthropologie, ou encore la philosophie enrichissent et élargissent notre vision.

S'appuyer sur un réseau de think tanks européens

Aujourd'hui, les think tanks se nichent essentiellement à l'échelle nationale ou bruxelloise ; le European Macro Policy Network, dont nous faisons partie, enrichit ce paysage d'un troisième niveau continental. Une idée anime cette initiative lancée par l'institut allemand Dezernt Zukunft : si les désaccords entre nos gouvernements sont nombreux, il existe un courant intellectuel uni en faveur du changement.

institutavantgarde.fr

45, rue de Sèvres, Paris VI^e

INSTITUT
AVANT-GARDE